

SEANCE DU 04/12/2012

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.
Convocation du 29 novembre 2012

Conseillers présents : 10 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, TRAUTMANN Martine, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 1 (UNTEREINER Christian)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23/10/2012
2. Budget 2012 : décision modificative n°1
3. Tarifs de location des carrières : exercice 2013
4. Tarifs de vente des déchets de carrières pour 2013
5. Location de la chasse : révision annuelle du montant
6. Location partielle du hangar communal pour 2013
7. Garages communaux situés 21 rue Principale et rue d'Ingwiller : montant du loyer 2013
8. Garage communal « Résidence du Lavoir » : montant du loyer 2013
9. Logement communal 21 rue Principale : montant du loyer 2013
10. Logement communal « Résidence du Lavoir » : montant du loyer logement 1^{er} étage 2013
11. Logement communal « Résidence du Lavoir » : montant du loyer logement 2^{ème} étage 2013
12. « Résidence du Lavoir » : loyer du local commercial 2013
13. Logement situé 21 rue Principale : fixation des frais de chauffage
14. « Résidence du Lavoir » : fixation du montant mensuel des avances sur charges 2013
15. Location terres agricoles 2013
16. Location du pâturage pour moutons 2013
17. Prix des concessions au cimetière 2013
18. Droits de places lors de fêtes foraines et cirques
19. Tarifs de location de la salle polyvalente 2013
20. Subvention UNIAT 2013
21. Subvention aux œuvres de bienfaisance, année 2013

APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 octobre 2012.

BUDGET 2012 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Les travaux de voirie prévus au budget primitif 2012 n'étant pas été achevés dans l'exercice, sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'imputation des crédits comme suit :

Article	Chapitre	Libellé	Dépense en €
2151	21	Réseaux de voirie	- 305 000
2315	23	Autres immobilisations corporelles en cours	+ 305 000

TARIFS DE LOCATION DES CARRIERES : EXERCICE 2013

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'index BT 14 qui, de juillet 2011 à juillet 2012, est passé de 811,10 à 830,20 soit une hausse de 2,35 %.

Le conseil municipal, décide de répercuter cette hausse sur les tarifs liés à la location des carrières pour l'année 2013, qui sont donc fixés comme suit :

- ⇒ part fixe : 8,24 € l'are
- ⇒ part mobile, cubature falaise : 5,51 € le m³
- ⇒ part mobile, unité de produits : 11,84 € le m³

TARIFS DE VENTE DES DECHETS DE CARRIERES POUR 2013

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'index BT 14 qui, de juillet 2011 à juillet 2012 est passé de 811,10 à 830,20 soit une augmentation de 2,35 %.

Le conseil municipal décide de répercuter cette hausse sur les prix de vente des déblais de carrière qui seront fixés comme suit pour l'année 2013 :

Prix du mètre cube :	
Entreprises de travaux publics et assimilées	1,65 €
Autres clients	2,02 €

Prix de la tonne :	
Entreprises de travaux publics et assimilées	0,97 €
Autres clients	1,19 €

LOCATION DE LA CHASSE : REVISION ANNUELLE DU MONTANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la location de la chasse pour l'exercice 2013, qui restera donc fixé à :

- ⇒ lot n°1 : 10 850 €
- ⇒ lot n°2 : 3 835 €
- ⇒ soit un total de : **14 685 €**

LOCATION PARTIELLE DU HANGAR COMMUNAL POUR 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la location pour l'occupation partielle du hangar

communal par la Société de chasse LOR 14, rue des Peupliers 67000 STRASBOURG.

La redevance annuelle restera donc fixée à **300€** pour 2013.

GARAGES COMMUNAUX SITUÉS 21 RUE PRINCIPALE ET RUE D'INGWILLER : MONTANT DU LOYER 2013

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 120,95 (3^{ème} trimestre 2011) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 2,15 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer des garages communaux.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 32,69 € par garage.

GARAGE COMMUNAL « RESIDENCE DU LAVOIR » : MONTANT DU LOYER 2013

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 120,95 (3^{ème} trimestre 2011) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 2,15 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du garage communal situé « Résidence du Lavoir », 6, rue Frédéric Lienhard.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 52,05 €.

LOGEMENT COMMUNAL 21, RUE PRINCIPALE : MONTANT DU LOYER 2013

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE est passé de 120,95 (3^{ème} trimestre 2011) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 2,15 %.

Le logement n'étant occupé par l'actuel locataire que depuis le 1^{er} juillet 2012, le maire informe l'assemblée que la hausse indiciaire ne sera appliquée qu'à compter de cette date. L'évolution passera donc de 122,37 (1^{er} juillet 2012) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 0,96%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du logement communal situé 21, rue Principale.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 454,32 €.

LOGEMENT COMMUNAL « RESIDENCE DU LAVOIR » : MONTANT DU LOYER LOGEMENT 1^{er} ETAGE 2013

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 120,95 (3^{ème} trimestre 2011) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 2,15 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du logement communal situé « Résidence du Lavoir » 6, rue Frédéric Lienhard.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 572,48 €.

**LOGEMENT COMMUNAL « RESIDENCE DU LAVOIR » :
MONTANT DU LOYER LOGEMENT 2^{ème} ETAGE 2013**

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers est passé de 120,95 (3^{ème} trimestre 2011) à 123,55 (3^{ème} trimestre 2012), soit une augmentation de 2,15 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du logement communal situé « Résidence du Lavoir » 6, rue Frédéric Lienhard.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 520,43 €.

**RESIDENCE DU LAVOIR :
LOYER DU LOCAL COMMERCIAL 2013**

Le maire informe le conseil municipal que l'indice de référence des loyers commerciaux est passé de 104,44 (2^{ème} trimestre 2011) à 107,65 (2^{ème} trimestre 2012), soit une hausse de 3,07%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de répercuter cette hausse sur le montant du loyer du local commercial de la Résidence du Lavoir située 6 rue Frédéric Lienhard.

Le loyer mensuel pour 2013 s'élèvera donc à 585,53 €.

**LOGEMENT SITUE 21 RUE PRINCIPALE :
FIXATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE**

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le montant mensuel des avances sur charges (frais de chauffage) du logement situé 21 rue Principale.

Compte tenu d'une remise exceptionnelle, les avances sur charges seront fixées forfaitairement à :

⇒ 100 € par mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du maire.

**RESIDENCE DU LAVOIR :
FIXATION DU MONTANT MENSUEL DES AVANCES SUR CHARGES
2013**

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de fixer le montant des titres de recettes mensuels des avances sur charges à payer par les différents locataires de la « Résidence du Lavoir » au 6, rue Frédéric Lienhard pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les

montants proposés par le maire et fixe les avances mensuelles sur charges de l'immeuble de la manière suivante pour 2013 :

OCCUPATION	MONTANT MENSUEL
Local commercial Rez-de-chaussée	80,00 €
Logement 1 ^{er} étage	120,00 €
Logement 2 ^{ème} étage	15,00 €

LOCATION TERRES AGRICOLES 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer l'évolution de l'indice des fermages, qui est passé de 101,25 en 2011 à 103,85 en 2012, soit une augmentation de 2,928 %. Le montant de la location des terres agricoles, sera donc fixé à 1,11 € l'are pour 2013.

LOCATION DU PATURAGE POUR MOUTONS 2013

Le maire informe le conseil municipal que le bail de location du pâturage pour moutons est arrivé à échéance le 24 mars 2012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le montant annuel du loyer pour l'année 2013. Il restera par conséquent fixé à **310 €** par an et le bail reconduit tacitement pour une année supplémentaire.

PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le prix des concessions au cimetière comme suit :

	Tombe simple	Tombe double	Columbarium
Concession de 15 ans	30 €	60 €	750 €
Concession de 30 ans	60 €	120 €	1500 €

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

DROITS DE PLACE LORS DE FETES FORAINES ET CIRQUES

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les montants des droits de place lors des fêtes foraines qui resteront fixés comme suit :

- ⇒ Pêche aux canards : 6 €
- ⇒ Grue pince à peluche : 6 €
- ⇒ Manège Las Vegas : 40 €
- ⇒ Trampoline : 20 €
- ⇒ Stand de tir : 15 €
- ⇒ Stand confiseries : 12 €

L'assemblée décide également de fixer une redevance d'occupation du domaine

public communal pour :
⇒ Chapiteaux : 40 €

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente. Ces derniers seront conformes au tableau ci-dessous. Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

A) UTILISATION PONCTUELLE			
MANIFESTATIONS DIVERSES	ASSOCIATIONS DE ROTHBACH	UTILISATEURS DE ROTHBACH	UTILISATEURS EXTERIEURS
Bal public	187	Exclus	Exclus
Dîner dansant *	99	Exclus	341 (assoc.)
Concert ou théâtre *	66	Exclus	176 (assoc.)
Fêtes de famille (week-end)	Exclus	264	330
Divers toumois (belote ou autres.)	50	Exclus	143 (assoc.)
Location salle et buvette (semaine)	50	99	165
Enterrements	Exclus	77	110
Soirée sans entrée (conférence)	33	66	110
Location petite salle (A.G., etc.)	Gratuit	Exclus	Exclus
Utilisation cuisine	22	44	88
Frais de nettoyage (selon état des lieux)	66	66	66
Charges (électricité, gaz, poubelles, etc.)	Selon compteurs et contrat	Selon compteurs et contrat	Selon compteurs et contrat
B) UTILISATION REGULIERE			
Forfait hebdomadaire	Selon contrat	Selon contrat	Selon contrat

* Il appartient au comité de gestion de la salle de déterminer le montant à facturer, selon le type de location ou de contrat.

SUBVENTION UNIAT 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 60 € à l'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail, section locale d'Offwiller et Environs.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2013.

SUBVENTIONS OEUVRES DE BIENFAISANCE ANNEE 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 35 € à chacune des associations ou oeuvres énumérées ci-dessous:

- ⇒ Association des paralysés de France
- ⇒ Association française contre les myopathies
- ⇒ Ligue contre le cancer
- ⇒ Office National des Anciens combattants
- ⇒ Association des aveugles
- ⇒ Fondation du Sonnenhoff
- ⇒ Croix-Rouge Française
- ⇒ Association des sclérosés en plaques
- ⇒ Maladies respiratoires et tuberculose
- ⇒ Ecole alsacienne de chiens guides d'aveugles
- ⇒ Centre européen d'étude du diabète

- ⇒ Association Régionale "Aide aux Handicapés Moteurs"
- ⇒ Association Aides 67 « Lutte contre le SIDA »
- ⇒ Croix Bleue

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2013.

Signatures des membres présents :

DANNER Thierry	Démission	REINHEIMER Frédéric	
DICK Danielle	Démission	SCHOTT Herbert	
HILT Joëlle		SUSS Francis	Décédé
ISS Claire		TRAUTMANN Martine	
KLEIN Alexis		UNTEREINER Christian	Excusé
KLEIN Pascal		VOLLMER Georges	
KLEIN Rémy		WAGNER André	
LEONHART Christian	Démis		